



Faune sauvage et forêt méditerranéenne

Améliorer le dialogue entre les acteurs

Dialogue forestiers-chasseurs : l'expérience de Fraisse-sur-Agout (Hérault)

JM d'Orazio (CRPF Occitanie)

présenté lors de la Journée d'information et d'échanges du jeudi 8 juin 2017 à Fraisse-sur-Agout (Hérault) par JP Villebrun

Le contexte

La commune de Fraisse-sur-Agout est située dans la région forestière du Somail-Espinouse et Bordure des Monts de Lacaune.

Il s'agit de la partie la plus élevée du département de l'Hérault avec des altitudes variant de 700 à 1000 m. Le climat est soumis à la fois aux influences océaniques et méditerranéennes. Son altitude ainsi que sa situation topographique lui valent un climat rigoureux et très pluvieux.

Le taux de boisement est de 61 %, presque le double de la moyenne du département. La moitié de la surface boisée est constituée de résineux, ils sont essentiellement issus de plantations artificielles réalisées depuis la fin du siècle dernier pour la forêt publique et plus récemment (après la deuxième Guerre Mondiale) en forêt privée. Ils sont composés pour 46% d'épicéa commun et, en moindre proportion, de sapin pectiné, Douglas, pin Laricio et pin noir d'Autriche.

Sur la commune, la forêt est quasiment répartie à part égale entre forêt publique et forêt privée. Les forêts privées sont détenues à 50 % par des propriétaires possédant plus de 25 ha.

Une bonne partie des boisements sont en cours de renouvellement soit parce qu'ils sont arrivés à maturité, soit parce qu'ils ont subi des problèmes sanitaires, c'est le cas, en particulier, de l'épicéa de Sitka et du sapin de Vancouver.

Il en résulte que depuis une dizaine d'années d'importantes surfaces résineuses sont coupées à blanc et replantées. Depuis 2010 ce sont près de 300 ha qui ont été reboisés sur la commune de Fraisse-sur-Agout. Ces surfaces, qui sont replantées essentiellement en Douglas, sont très sensibles aux dégâts de chevreuil, bien implanté sur ce territoire.

Historique de l'expérimentation

L'Association C.E.T.E.F ARBRES L-R en partenariat avec le C.R.P.F L-R s'est donné pour objectif d'expérimenter des sylvicultures multifonctionnelles ; qui prennent en compte les produits ou ressources autres que le bois.

Dans ce cadre un groupe gestion forestière et cynégétique, appelé pour des raisons de commodité de langage : groupe « chasse » a été créé.

Le gibier, à la différence des autres produits ou ressources de la forêt peut tout à la fois être source de revenus : location de chasse, commercialisation venaison pour les forêts, et plus largement apporter une valeur économique aux territoires.

Mais le gibier, peut aussi, en cas de surpopulation, être néfaste au développement forestier. C'est ainsi que la question de l'importance des dégâts du gibier et de l'exécution du plan de chasse est souvent la source de débats passionnés et pas forcément productifs entre forestiers et chasseurs mais aussi entre les forestiers eux-mêmes.

Afin de dépasser ces incompréhensions voire conflits entre les différents protagonistes, il est préférable de débattre concrètement, à partir d'une cartographie du territoire de chasse à l'échelle d'une société de chasse ici d'une ACCA, mentionnant les zones sensibles aux dégâts du gibier et du plan de chasse sur ce territoire. C'est pourquoi nous avons essayé de mettre en place cette expérimentation sur la commune de Fraisse-sur-Agout.

Les différentes phases de cette expérimentation.

Une première rencontre en 2013 entre l'ACCA, la FDC 34, le CETEF / CRPF et des propriétaires concernés par des dégâts de gibiers sur leurs plantations, a permis de mettre en place les premières bases d'une communication entre chasseurs et propriétaires. Il a été décidé de créer un groupe de pilotage afin de répondre à la nécessité de dialogue entre chasseurs et forestiers.

Après plusieurs réunions en 2015 il a été convenu que:

Le CRPF réaliserait une carte des zones sensibles aux dégâts de gibier sur le territoire de l'ACCA.

Il a donc été envoyé à tous les propriétaires de ce territoire une lettre les interrogeant sur leurs projets de boisement ou sur ceux déjà réalisés depuis 3 ans. Une cartographie jointe leur permettrait, ainsi, de localiser les zones sensibles.

Cette démarche a également été faite auprès des gestionnaires forestiers du territoire.

A partir de ces informations et de la connaissance de terrain du CRPF et de la DDTM 34, une cartographie des plantations de 1 à 3 ans a été établie et envoyée à l'ACCA.

De son côté, l'ACCA lors de la saison de chasse 2015/2016 a localisé sur cette carte les prélèvements de chevreuils prévus au plan de chasse :

La localisation des prélèvements se fait à partir de la fiche de tir sur laquelle est reporté le lieu du prélèvement mais également la date du tir, l'identité du tireur, le numéro de bague, le sexe, la classe d'âge de l'animal, son poids vidé, le mode de chasse et toutes observations particulières.

La chasse du chevreuil se déroule du 1er juin au 28 février en mode de chasse approche ou (et) battue selon les périodes.

Le tir d'été du 1er juin à mi-septembre ne concerne que le tir des brocards.

Les bracelets de l'ACCA sont tous identifiés pour tendre à un équilibre du prélèvement par tirs selon sexe et classe d'âge.

Les orientations géographiques pour la réalisation du plan de chasse se font dès le mois de juin en privilégiant les zones sensibles des plantations forestières cartographiées par le CRPF.

Il était également convenu qu'après une saison complète de chasse une réunion bilan d'étape soit faite sur cette méthodologie.

Après une année d'expérimentation, à l'automne 2016, une première réunion bilan a permis de rassembler propriétaires, chasseurs, Fédération des chasseurs, CRPF, gestionnaires et le CETEF ARBRES. Suite à cette réunion nous avons rencontré l'O.N.F, propriétaire ou gestionnaire de terrains en limite de l'A.C.C.A, qui a été d'accord pour devenir membre du groupe de pilotage.

L'intérêt de cette démarche a été validé par l'ensemble des acteurs présents et même s'il est encore difficile de mesurer l'influence directe de ces échanges sur l'évolution des dégâts de chevreuil dans les boisements forestiers, elle a permis d'enclencher un dialogue entre propriétaires et chasseurs pour faire évoluer les pratiques de tous dans l'intérêt de la forêt et afin d'atteindre au mieux l'équilibre sylvo-cynégétique.